

Séance du Conseil Communal de la Commune de Sainte-Ode du 27 octobre 2020

PRESENTS : ~~Andréa DUPLICY, Conseillère Présidente~~
Pierre PIRARD, Bourgmestre - Président,
Christophe THIRY, Jean-Pol MISSON, Catherine POOS-SIMON, Echevins ;
~~Laurence PIERLOT-HENROTTE, Présidente de CPAS ;~~
TANGHE, DESSE, ZABUS, NICKS-LEBAILLY, MACOIR Conseillers communaux ;
Anne-Sophie HERMAN, Directrice générale

PERSONNEL

Le Conseil communal décide par 6 voix pour, 2 voix contre (TANGHE et MACOIR) et 0 abstention de procéder à l'engagement

- d'un(e) employé(e) d'administration contractuel(le) APE à l'échelle D4, à temps plein et à durée indéterminée
- d'un(e) responsable pour le service travaux contractuel(le) APE à l'échelle D7, à temps plein et à durée indéterminée disposant du permis B+E

Il fixe les conditions d'admission pour le l'engagement à ces emplois, le programme des examens, les modalités d'organisation et le mode de constitution de la Commission de sélection.

TAXES

Le Conseil communal arrête à l'unanimité (sauf pour les secondes résidences) le montant des taxes et redevances 2021 comme suit :

IPP : 8 %

Centimes additionnels au PI : 2700 ca

Taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité :

La taxe est fixée par mât d'éolienne et suivant la puissance nominale :

- pour une puissance nominale inférieure à 2,5 mégawatts : 8 000 € ;
- pour une puissance nominale comprise entre 2,5 et 5 mégawatts : 12 500 € ;
- pour une puissance nominale supérieure à 5 mégawatts : 15.000 €.

Taxe immondices :

	<i>FORFAIT</i>	<i>VIDANGES SUPPLEMENTAIRES</i>	<i>POIDS</i>
Isolé VIPO	70 €	2 €/ vidange si plus de 32	0,17 €/kilo, dès le 1 ^{er} kilo
Isolé	129 €	2 €/ vidange si plus de 32	
Ménage 2 pers VIPO	134 €	2 €/ vidange si plus de 34	
Ménage 2 pers	214 €	2 €/ vidange si plus de 34	
Ménage 3 pers et plus	219 €	2 €/ vidange si plus de 34	
Seconds résidents	215 €	2 €/ vidange si plus de 34	
Second résident isolé VIPO	117 €	2 €/ vidange si plus de 34	
Seconds résidents 2 personnes VIPO	135 €	2 €/ vidange si plus de 34	

Camps donnant droit à un conteneur de - 360 L pour la fraction résiduelle - 140 L pour la matière organique	30 € / semaine	Néant	Néant
Festivités donnant droit à un conteneur de - 360 L pour la fraction résiduelle - 140 L pour la matière organique	15 €	Néant	Néant
		41 vidanges accordées si enfant de - de 2 ans ; gardienne ONE ; port d'un lange justifié par un certificat médical	réduction de 200 kilos si enfant de - de 2 ans ; si port du lange justifié par un certificat médical
			réduction de 100 kilos par enfant ETP pour les gardiennes ONE

Le taux de couverture est de 100%.

Ecrits publicitaires :

La taxe est fixée à :

- 0,0150 euro par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires jusqu'à 10 grammes inclus
- 0,0390 euro par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires au-delà de 10 et jusqu'à 40 grammes inclus
- 0,0585 euro par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires au-delà de 40 et jusqu'à 225 grammes inclus
- 0,1050 euro par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires supérieurs à 225 grammes

Néanmoins, tout écrit distribué émanant de presse régionale gratuite se verra appliquer un taux uniforme de 0,010 euro par exemplaire distribué.

Cartes d'identité belges :

Moins de 12 ans : 0,90 €

Plus de 12 ans : 5,80 €

Secondes résidences : 720 € (250 € par caravane résidentielle établie dans un camping agréé), monsieur Macoir vote contre cette décision.

Repas scolaires :

Libellé	TOTAL
Repas maternel	3,30 €
Repas primaire	3,80 €
Repas adultes	6,50 €
Potage seul	0,50 €

Traitement des dossiers relatifs au permis d'urbanisation, au permis d'urbanisme, d'environnement et permis unique :

Permis d'urbanisation	50 € / habitation constructible
-----------------------	---------------------------------

Permis d'urbanisme dans le cadre d'un permis d'urbanisation	120 €
Permis d'urbanisme classique	120 €
Permis d'urbanisme en vue de régulariser des travaux déjà réalisés	200 €
Permis d'environnement classe 1	900 €
Permis unique classe 1	1 000 €
Permis d'environnement classe 2	50 €
Permis unique classe 2	75 €
Déclaration pour établissement de classe 3	20 €

Participation financière des parents pour la crèche :

La participation financière des parents (PFP) est calculée selon les revenus mensuels nets cumulés des parents, conformément à l'arrêté du 27/2/2003 et à la circulaire de l'ONE en fixant les modalités d'application. La PFP couvre tous les frais de séjour, à l'exception des langes, des médicaments et des aliments de régime.

FINANCES

Le Conseil communal décide en urgence et à l'unanimité d'adhérer à l'accord-cadre de la FWB pour la fourniture de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française et de signer la convention d'adhésion à ladite centrale d'achat.

INFORMATISATION DES SERVICES

Le Conseil communal décide à l'unanimité

1° de passer un marché public en vue d'équiper les écoles communales et l'ATL d'une application en ligne pour la gestion des repas et des activités extrascolaires.

2° de consulter à cette fin l'intercommunale iMio, en application de l'exception « in house ».

TRAVAUX

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le cahier des charges relatif au « Remplacement de la toiture et installation d'une ventilation dans la salle des fêtes de Houmont ». Il choisit de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable. La dépense estimée à 38.720,00 € TVA comprise sera financée par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire et par un subside.

CIRCULATION

Le Conseil communal émet un avis favorable unanime sur le projet d'arrêté ministériel portant règlement complémentaire communal sur la police de la circulation routière (route n° N826) visant une interdiction de stationner rue de la Vallée de l'Ourthe.

FABRIQUES D'EGLISE

Le Conseil communal approuve à l'unanimité / émet un avis favorable unanime sur les budgets 2021 des fabriques d'église suivantes :

Lavacherie :

- Recettes / dépenses : 13 633,00 €
- Intervention communale : 10 272,41 €

Houmont :

- Recettes / dépenses : 29 899,00 €
- Intervention communale : 3 303,71 €

Magerotte :

- Recettes / dépenses :	12 520,00 €
- Intervention communale :	3 310,12 €
<u>Rechrival :</u>	
- Recettes / dépenses :	9 942,77 €
- Intervention communale :	4 684,38 €
<u>Roumont</u>	
- Intervention communale :	3 321,50 €

ASSOCIATIONS

Le Conseil communal décide à l'unanimité de verser une cotisation annuelle au « Parc Naturel des Deux Ourthes » asbl égale à 7 035,87 € pour l'année 2020 subdivisé comme suit :

- 2 799,50 - projet européen
- 4 236,37 - Frais de fonctionnement PNDO